

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024**

N°DCM-2024-020

OBJET :

PERSONNEL

Création d'emplois saisonniers
Année 2024

Services techniques, musée et
camping municipaux

Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DEFARGES - M. POCHON représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. FROMONT - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absent : néant.

Madame Danièle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 84-53, en date du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur PERREAULT, compte tenu des besoins saisonniers en personnel pour cette année, préconise la création des emplois contractuels suivants :

- Service espaces verts : 2 agents à temps complet du 1^{er} avril au 30 septembre 2024. La rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.
- Service voirie : 1 agent à temps complet du 1^{er} mai au 30 juin 2024 (pour le traçage routier notamment) et 1 agent à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2024. La rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.
- Service musée : 1 agent à temps complet du 1^{er} avril au 18 octobre 2024. La rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint du patrimoine.
- Service camping : 2 agents à temps complet du 25 mars au 31 octobre 2024 (gérants du site) et 1 agent à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2024 (entretien des sanitaires notamment), rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique.

... / ...


Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE la création des emplois saisonniers contractuels comme énoncés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi délibéré le 5 mars 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 13/03/2024

Et dépôt en Préfecture
Le : 13/03/2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.